



Rapport de base

pour la suite du processus de fusion

15 juillet 2024

Groupe de Travail Intercommunal (GTI)



Introduction

Au mois de septembre 2024, les électeurs et électrices des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules se prononceront sur la poursuite du projet de fusion (décision fondamentale).

Vous tenez entre vos mains le rapport de base, qui montre la situation actuelle dans les trois communes et une approche de solution pour une commune fusionnée. Toutes les questions centrales ont été discutées de manière intensive au sein du groupe de travail intercommunal (GTI) et des solutions mutuellement viables ont été développées.

Ce rapport de base est destiné à servir de fondement aux ayants droit pour former leur décision concernant le vote. Si la décision fondamentale est positive, le contrat de fusion et le règlement d'organisation final seront rédigés avant une votation finale sur la fusion.

Table des matières

Introduction	2
Organisation du projet	8
Gestion de projet (cogestion)	8
Méthodes.....	8
Sous-projet l'état, le peuple, les autorités et l'administration.....	9
Sous-projet services industriels et urbanisme	9
Sous-projet l'éducation	9
Sous-projet sur les finances, les impôts et les biens-fonds	9
Financement du projet.....	9
Conseils/accompagnement	10
Organigramme	11
Planification des phases du projet / points clés.....	12
Avant-propos.....	12
L'essentiel en bref	13
Recommandation de la direction du projet	13
Nom, armoiries, code postal, panneaux de la ville	14
Localisation administrative, personnel	14
Organisation de la commune	14
Conseil communal.....	15
Commissions	15
Règlements	15
Finances, taxes, frais	16
Infrastructures	16
Éducation	16
Services de défense.....	16
Situation initiale	17

Chiffres et faits	18
Historique	21
Loveresse	21
Reconvilier	21
Saules.....	22
Communes.....	24
Loveresse	24
Reconvilier	24
Saules.....	24
Localisation géographique.....	25
Loveresse	25
Saules.....	25
Reconvilier	26
Blasons.....	27
Loveresse	27
Reconvilier	27
Saules.....	27
Périmètre de la fusion	28
Commune d’origine et paroisse.....	29
Commune d’origine.....	29
Paroisse.....	29
Coopération intercommunale	29
Adhésions communes	29
Adhésions à négocier	30
Les sociétés	31
Aménagement du territoire	31
Agglomération	31

Finances, taxes, frais	31
Hypothèses concernant le plan financier de la fusion	32
Taxe immobilière	32
Péréquation financière	33
Éléments d'instabilité	33
Catalogue des Investissements 2022-2029	34
Résultats du plan financier de fusion	35
Conclusion sur la fusion de Loveresse, Reconvilier et Saules d'un point de vue financier	35
Infrastructures	37
La gestion des déchets	37
Eaux, génie hydraulique	37
Approvisionnement en eau	37
Élimination des eaux usées	38
Transports publics	38
Situation actuelle Loveresse	38
Situation actuelle Reconvilier	38
Situation actuelle Saules	39
Transport individuel	39
Situation actuelle des routes cantonales	39
Propriétés	40
Cimetière, sépultures	40
Éducation	41
Organisation scolaire	41
Effectifs des élèves de Reconvilier et Loveresse	41
Situation actuelle	42
Loveresse	42
Reconvilier	42

Saules.....	43
Commission scolaire et direction de l'école.....	43
École à journée continue.....	43
Sécurité publique	44
Service d'incendie	44
Défense civile	44
Position des exécutifs	45
Principaux arguments pour la commune de Loveresse	45
Principaux arguments pour la commune de Reconvilier.....	46
Principaux arguments pour la commune de Saules	49
Décisions fondamentales et actions ultérieures	50
Annexes	51
Annexe I	51
Comparaison des tarifs actuels pour l'eau, les eaux usées et les déchets.....	51
Comparaison de la charge fiscale	52
Annexe II	53
Base de mise en œuvre de la péréquation financière (version 2023)	53
Augmentations linéaires	53
Variations spécifiques	54
Résultats de la planification financière du budget général	54
Résultats de la planification financière pour un financement spécial	55
Annexe III	55
Propriétés communales à Loveresse	55
Propriétés municipales à Reconvilier.....	55
Propriétés communales à Saules.....	56
Annexe IV	57
Bases juridiques, fusion.....	57

Bases légales	57
---------------------	----

Organisation du projet

En vertu du contrat de pourparlers en vue d'une fusion approuvé par les conseils des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, un groupe de travail intercommunal (ci-après dénommé GTI) a été institué en vue d'évaluer les effets d'une fusion et de préparer ce rapport de base.

Le GTI se compose de 2 délégués de chacune des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules. Chaque commune a désigné ses délégués.

Les trois Exécutifs communaux ont nommé M. Jean-Michel Hirschi (Conseiller municipal à Reconvilier) à la tête du projet.

En vertu de l'article 8, alinéa 2 du contrat de pourparlers en vue d'une fusion, le GTI doit avoir établi au plus tard le 30 juin 2024 un rapport de base présentant les conséquences d'une fusion et proposant aux communes contractantes un projet de contrat de fusion.

Gestion de projet (cogestion)

Le contrat de pourparlers en vue d'une fusion prévoit que la Secrétaire communale de Loveresse assure le secrétariat du GTI et que la suppléance sera assurée par la Secrétaire communale de Saules. La comptabilité du groupe de travail sera assumée par l'Administratrice des finances de Reconvilier. A ce titre, elle gère et surveille le crédit octroyé au GTI.

Méthodes

Le GTI détermine les points sur lesquels devront porter les pourparlers en rapport avec la fusion et définit des sous-projets.

Le GTI dirige les sous-projets et fait appel à des invités ponctuels. Les sous-projets sont gérés par trois membres au maximum.

Les résultats des pourparlers menés au sein des sous-projets sont remis au secrétariat.

Les séances du GTI ont lieu en règle générale une fois par mois.

Les informations concernant le projet de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules sont communiquées de manière concertée, centralisée et ponctuelle.

Sous-projet l'état, le peuple, les autorités et l'administration

Ce sous-projet consiste à analyser et définir l'organisation qui pourrait être mise en place pour la nouvelle commune. L'analyse des règlements d'organisation actuels permet de définir un nouveau règlement qui contiendra toutes les spécificités des trois communes.

Sous-projet services industriels et urbanisme

L'analyse de toutes les infrastructures actuelles servira à intégrer ces dernières dans une nouvelle entité. Les interconnexions et l'état actuel des réseaux sont également analysés. L'état des routes communales fait également partie de ce sous-projet. Les ressources en personnel sont également prises en compte.

Sous-projet l'éducation

Les infrastructures scolaires sont évaluées et une coordination est définie pour la nouvelle organisation des différents niveaux. Les deux sites scolaires de Loveresse et Reconvilier devront être regroupés de manière organisationnelle. Le GTI propose le maintien du site scolaire de Loveresse.

Sous-projet sur les finances, les impôts et les biens-fonds

Les bilans, les budgets et les plans financiers des trois communes doivent être analysés et un plan financier commun doit être créé. Les quotités d'impôts ainsi que les taxes actuelles doivent être comparées et une estimation doit être réalisée pour définir la faisabilité de la nouvelle commune d'un point de vue financier.

Financement du projet

Les communes contractantes mettent ensemble un crédit (brut) de CHF 80'000.00 francs à la disposition du groupe de travail en vue de l'accomplissement de son mandat.

Les coûts nécessaires à l'accomplissement du mandat, après déduction de la subvention cantonale, se répartissent comme suit entre les communes contractantes : Loveresse – CHF 4'800.- ; Reconvilier – CHF 33'200.- ; Saules – CHF 2'000.-

Ces coûts sont assumés au prorata du nombre d'habitants des communes contractantes, selon la population résidente au 1er janvier 2023.

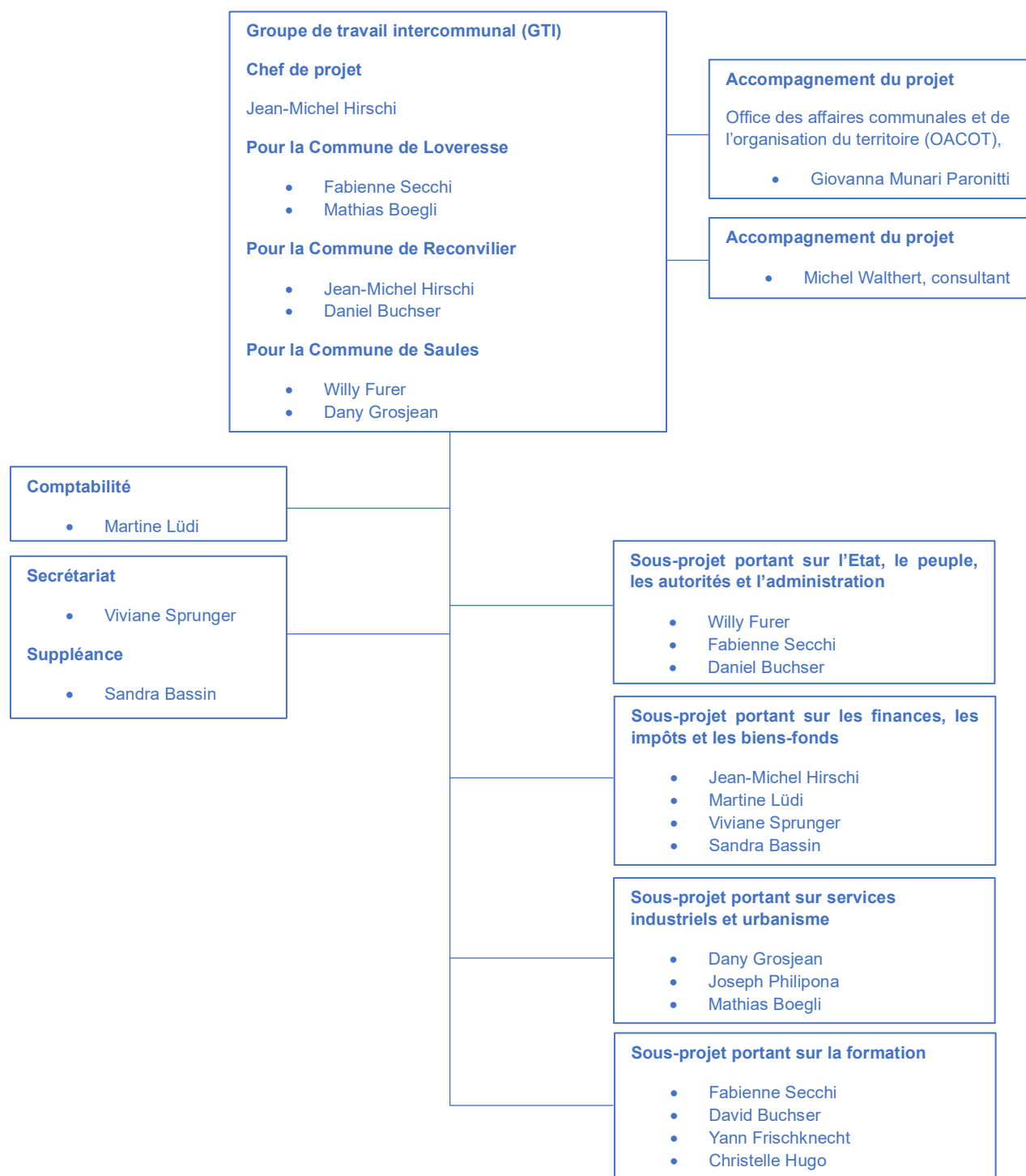
L'autorisation de crédit requise par l'organe compétent de chaque commune contractante est réservée.

Conseils/accompagnement

M. Michel Walthert, consultant, est chargé d'accompagner le GTI.

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (OACOT) s'est déclaré prêt à accompagner le projet de la manière suivante ; il participe (sur demande) aux séances du GTI, apporte son soutien, prodigue des conseils et conduit certaines séances au besoin.

Organigramme



Planification des phases du projet / points clés

Avant-propos

Pourquoi est-ce que les autorités des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules mènent-elles des négociations de fusion ? Est-ce parce que c'est « à la mode » d'avoir de telles discussions avec d'autres communes ? Ou s'agit-il plutôt d'une « obéissance anticipée », car le nombre encore élevé de communes est une épine dans le pied du canton de Berne et peut-être qu'une pression plus importante sera portée à l'avenir ? Quel serait l'avantage pour les habitants si la nouvelle commune en comptait environ 3'000 !

Les autorités de Loveresse, Reconvilier et Saules veulent maintenant savoir si les citoyens et citoyennes soutiennent ou non la poursuite des efforts de fusion. Le débat est désormais important et décisif. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, le contrat de fusion et les règlements nécessaires devront être élaborés. Les prochains travaux ne devraient être entrepris que s'il est prévisible qu'une fusion puisse être validée par les urnes.

Il n'est pas surprenant que les économies financières soient réservées en cas de fusion des trois entités. Les trois communes sont attentives à leurs finances et accomplissent leurs tâches de manière efficace. L'avantage d'une fusion est donc qu'il y aura à l'avenir suffisamment d'habitants engagés disponibles pour les autorités (conseil municipal et commissions) sans perdre la proximité avec les citoyens. Il serait également garanti à l'avenir que toutes les décisions pertinentes soient prises localement, au niveau communal.

On peut supposer qu'une fusion entre Loveresse, Reconvilier et Saules ne marquera pas la fin des efforts de rapprochement voire de fusion dans la région. Il est concevable qu'une fusion des communes de la vallée de Tavannes soit à nouveau discutée dans quelques années. Quoi qu'il en soit, le Groupe de Travail Intercommunal estime désormais, que cette mesure pragmatique, avec certes quelques adaptations, est la bonne chose à faire afin de pouvoir maintenir l'indépendance et la proximité avec les citoyens tout en exploitant les synergies.

L'essentiel en bref

Recommandation de la direction du projet

Le GTI réunissant les représentants des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, recommande que le processus de fusion soit poursuivi et que les documents nécessaires à la décision de fusion soient établis.

Sur la base d'enquêtes approfondies, le GTI arrive aux conclusions suivantes :

- Les analyses et comparaisons qui ont été réalisées durant cette première phase démontrent clairement les synergies existantes et la proximité des trois communes dans les domaines analysés.
- Une collaboration étroite est déjà à constater depuis de nombreuses années dans des domaines comme le scolaire, les infrastructures et les services.
- Les trois communes sont déjà liées par de nombreuses collaborations effectives dans le tourisme, la jeunesse, l'environnement, le trafic, les aides sociales, la santé, l'énergie, les forêts, la sécurité, la formation, etc.
- L'atelier/débat organisé avec les jeunes (16-25 ans) citoyen-ne-s des trois communes a démontré que les jeunes gens et les jeunes filles de nos villages voient d'un bon œil cette fusion, étant donné le lien étroit qui unit déjà les enfants de nos trois villages, au travers de la scolarité obligatoire qui se déroule partiellement en commun à Reconvilier.
- Le résultat global du sondage citoyen démontre qu'une confortable majorité des réponses fournies par les participants vont dans la direction d'une fusion de nos trois communes (Résultats du sondage citoyen).

Les maires et conseillers municipaux de Loveresse, Reconvilier et Saules, membres du GTI, sont arrivés à la conclusion que la fusion des trois communes en une seule commune mixte mérite d'être envisagée et devrait permettre de relever ensemble plus efficacement les défis futurs.

Le Groupe de Travail Intercommunal recommande donc aux communes, d'accepter la poursuite du projet de fusion lors des assemblées communales/municipale du mois de septembre 2024. Ce qui permettrait au GTI de s'atteler à la rédaction du règlement et contrat de fusion et à l'édition du règlement d'organisation correspondant.

Les principales recommandations émises par le GTI sont les suivantes :

Nom, armoiries, code postal, panneaux de la ville

Un **concours citoyen** sera mis sur pied dans les communes participantes à la suite du processus de fusion, afin de **définir le nom de la nouvelle** commune. Dans cet exemple, la nouvelle collectivité politique s'appellera « X ». **Une double désignation pourra être utilisée** (Exemple : Loveresse – Commune de « X »). En conséquence, de nouvelles armoiries devront être créées pour cette nouvelle entité communale. **Les codes postaux et les panneaux des localités restent inchangés.** Les **adresses résidentielles restent également inchangées.** Les **lieux d'origine restent inchangés.** Un bourgeois de Loveresse, Reconvilier ou Saules, conservera son lieu d'origine actuel.

Localisation administrative, personnel

Le **bâtiment administratif de Reconvilier** est idéal en raison de son emplacement et de sa capacité. Les **locaux administratifs actuels de Loveresse et Saules continueront d'être utilisés**, afin de fournir un service de proximité. **L'entier du personnel engagé par les trois communes au moment de la décision de fusion sera repris dans la nouvelle commune.** Une nouvelle répartition des tâches, de nouveaux cahiers des charges et de nouveaux contrats d'engagement devront être élaborés. Une fois la mise en œuvre de la fusion achevée, et selon son évolution future, le budget du personnel sera analysé et adapté par le nouvel Exécutif.

Organisation de la commune

La nouvelle commune deviendra, du fait de l'intégration des bourgeoisies de Loveresse et Saules, une commune mixte. La structure organisationnelle actuelle de la commune de Reconvilier devra être adoptée. La structure organisationnelle générale de la nouvelle entité serait basée sur ; une **Assemblée communale**, des **votations par les urnes** (pour les dossiers supérieurs à CHF 1'000'000.00 et des **élections par les urnes au système majoritaire pour le Maire, Président et Vice-président des Assemblées.** Au système proportionnel pour les membres de l'Exécutif.

Conseil communal

Proposition est faite de créer un **conseil communal de 7 membres**, avec une **élection proportionnelle** aux urnes pour les 6 membres du conseil communal et une élection au système majoritaire pour le maire. **Pour le premier mandat de la commune fusionnée, les communes de Loveresse et Saules se voient garantir 1 siège chacune au minimum.** En revanche, pour les législatures suivantes, les trois communes forment une circonscription commune pour l'élection du conseil communal.

Commissions

Les **commissions existantes seront maintenues et de nouvelles commissions seront créées** dans la nouvelle commune. En voici la liste :

- Commission de promotion économique
- Commission des finances
- Commission des services industriels
- Commission solidaire, culture et sport
- Commission sécurité publique
- Commission de Foire de Chindon
- Commission d'urbanisme et de l'environnement
- Commission des bâtiments (inclura la gestion du cimetière de Reconvilier-Chindon qui sera supprimée)
- Commission scolaire
- Commission de surveillance de l'agence AVS de Reconvilier et environs
- Commission des pâturages
- Assemblées bourgeoises

Règlements

Pour que la commune fusionnée puisse démarrer, il faudrait au préalable, qu'un « **contrat de fusion** » ainsi qu'un « **règlement de fusion** », approuvés par les communes participantes à la suite du processus, soient mis en vigueur. En cela, entre autres, **la procédure d'élection pour le premier mandat (phase de transition) devra être réglementée** et la réglementation applicable durant la phase de transition devra être

déterminée. La plupart des **réglementations devraient alors être réévaluées ou adaptées** après l'entrée en vigueur de la nouvelle commune.

Finances, taxes, frais

Le plan financier de fusion montre que pour la nouvelle commune, **la quotité fiscale de 1.97 unités sur le revenu et le patrimoine ainsi que les 1.5 % de taxe foncière seraient suffisants pour un compte de résultat pratiquement équilibré**. Les tarifs de **redevances actuels de la commune de Reconvilier seraient également suffisants** pour obtenir des résultats équilibrés et rentables dans les financements spéciaux, que sont : l'eau, les eaux usées et les déchets. Il est à noter que ceci représenterait **une diminution des taxes pour les communes de Loveresse et Saules**. Les **investissements prévus à moyen terme sont abordables**. D'un point de vue financier, **aucun aspect significatif ne s'oppose à une fusion**. En annexe, vous trouverez des tableaux comparatifs des charges fiscales et tarifaires.

Infrastructures

Les trois communes disposent de **financements spéciaux avec des réserves suffisantes** pour les domaines de l'eau, des eaux usées et des déchets, qui **garantissent également un potentiel d'investissements planifiés à long terme**.

Éducation

Les deux sites scolaires de Loveresse et Reconvilier continueront à fournir l'offre actuelle de prestations pédagogiques. L'école à journée continue à Reconvilier serait également ouverte aux enfants de Loveresse des degrés 3H à 8H. Comme actuellement il n'y aura qu'une commission scolaire. **Une direction unique de l'école dirigera les deux sites** (celle-ci pourrait être organisée sous la forme d'un-e directeur-trice et d'un-e sous directeur-trice, voire sous la forme d'une co-direction partagée entre deux personnes). Les sites scolaires seront gérés par deux responsables, eux-mêmes subordonnés à une direction unique.

Services de défense

Les trois communes sont affiliées aux Sapeurs-Pompiers de la Birse ainsi qu'au Centre régional de compétence (PCI) et entretiennent une coopération contractuelle avec les

collectivités voisines. Ces collaborations devraient être maintenues même après une éventuelle fusion communale.

Situation initiale

Le point de départ pour procéder aux discussions de la fusion a été la résolution de l'Assemblée communale de Saules du 28 juin 2021. Le conseil communal a été chargé de procéder aux discussions de la fusion avec la commune voisine de Reconvilier. L'Assemblée municipale de Reconvilier a demandé à son Conseil municipal de s'approcher de la commune de Loveresse pour savoir si celle-ci serait également intéressée à cette fusion. Sur la base des résultats des discussions, il a été demandé à la municipalité de Reconvilier si elle était disposée à entreprendre des travaux préliminaires sur une éventuelle fusion des trois communes. La commune de Reconvilier, de son côté, a conclu dans son évaluation préalable qu'une fusion était tout à fait judicieuse et, comme les deux autres communes, a approuvé le budget nécessaire au GTI pour l'élaboration d'un rapport préalable.

Les trois communes travaillent ensemble depuis des décennies dans plusieurs domaines (cimetières, écoles, travail de jeunesse, etc.) et résolvent ensemble des tâches importantes grâce à leur adhésion à des associations spécialisées (eaux usées, eau, etc.). Les trois communes font également partie du même cercle ecclésiastique.

En cas de fusion, les communes de Saules avec 149 habitants, Reconvilier avec 2425 habitants et Loveresse avec 360 habitants (au 30 juin 2023) deviendraient une commune de taille respectable (2'934 habitants) et qui pourrait renforcer sa position dans la région. Même si elle compte environ 3 000 habitants, la nouvelle commune serait toujours gérable et devrait conserver son caractère semi-rural.

Chiffres et faits

	Loveresse	Reconvilier	Saules
Région administrative	Jura bernois	Jura bernois	Jura bernois
Situation			
Fondation de la commune	Commune mixte depuis le 24.11.1854		Commune mixte depuis 1865
Territoire communal <i>Données fournies par la statistique de la superficie de l'OFS</i>	Surface totale : 469 ha Surface agricole : 120 ha Surface bâtie : 38 ha Surface boisée : 302 ha Surface non prod. : 9 ha Point le plus bas de la commune : 718m Point le plus élevé de la commune : 1'281m Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune 11 km	Surface totale : 825 ha Surface agricole : 360 ha Surface bâtie : 125 ha Surface boisée : 336 ha Surface non prod. : 3 ha Point le plus bas de la commune : 719m Point le plus élevé de la commune : 1'312m Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune 18 km	Surface totale : 428 ha Surface agricole : 184 ha Surface bâtie : 16 ha Surface boisée : 225 ha Surface non prod. : 1 ha Point le plus bas de la commune : 727 m Point le plus élevé de la commune : 1215 m Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune : 4.3 km
Des investissements importants sont-ils prévus ?	Aménagement des combles et agrandissement de l'école primaire (700'000 Fr)	Maison de l'enfance (7.5 mo.) <i>Ruisseau de la Birse</i> <i>Ruisseau de la Vie des Crêts</i>	<i>Raccordement à la STEP des habitations de la montagne (PGEE)</i>
Population résidente (effectif actuel et tendance démographique) Total au 30.06.2023	360 habitants 155 ménages	2425 habitants 1097 ménages	149 habitants 63 ménages
Economie	4 exploitations agricoles + 3 entreprises	157 entreprises actives le 29.06.2023	6 exploitations agricoles + 4 entreprises

Rapport de base – Projet de fusion Loveresse – Reconvilier – Saules

Effectif des postes en équivalent plein temps			
Chancellerie communale	1	5,4	0,82
Conciergerie	0,3	3,5	0,05
Voirie	0,3	3,5	0,1
Crèche	-	5,4	-
Ecole à journée continue	-	3,3	-
Divers	-	0.65	0.05
Total	1,6	21,75	1,2
Finances	0 EPT mandat fiduciaire	1 EPT	0 EPT mandat fiduciaire
Autres collectivités de droit communal sur le territoire de la commune ;	Aucune	Bourgeoisie	Aucune
Paroisses	Non	Oui	Non
Communes bourgeoises/corporations bourgeoises	Non	Oui	Non
Corporations d'alpage	Non	Non	Non
Syndicats de communes	Oui	Oui	Oui mais pas commune siège
Organisation	Oui	Oui	Oui
Personnel/traitements	Non	Oui	Annexe II RO
Impôts	Non		Oui règlement taxe immobilière
Emoluments	Oui	Oui	Oui
Elections	Non	Oui	Oui
Agence AVS	Non		Non – tâche transféré à Reconvilier
Jardins d'enfants	Non- Reconvilier	Oui	Non - Reconvilier
Formation des adultes	Non	Non	Non
Enseignement secondaire du 1^{er} degré	Non - Reconvilier	Oui	Non - Reconvilier
Constructions	Oui	Oui	Oui
Chemins et corvées	Non	Non	Oui
Services de défense	Non	Non	Non

Rapport de base – Projet de fusion Loveresse – Reconvilier – Saules

Déchets	Oui	Oui	Oui
Eaux usées	Oui	Oui	Oui
Alimentation en eau	Oui	Oui	Oui
Aménagement des eaux	Non	Non	Art. dans le RCC
Digues	Non	Non	Non
Protection de l'environnement	Non	Non	Non
Forêts	Non	Non	Oui
Sépultures et cimetières	Non	Oui	Non – Reconvilier
Entretien des tombes	Non	Oui	Non – Reconvilier
Locations	Non	Oui	Non
Protection des données	Oui	Oui	Non
Catastrophes et situations extraordinaires	Oui	Non	Non – tâche transférée
Aménagement local	Oui	Oui	Oui
Vie associative (commentaire)	4 sociétés locales	Nombreuses sociétés locales	Aucune société locale
Offre culturelle dans la commune		1 Théâtre	
Etat de l'aménagement local	21 février 2019	Examen préalable auprès de l'OACOT (Mars 2022)	2014
Etat de l'équipement (patrimoine administratif)	Bon	Moyen à bon	Moyen à bon
Longueur des routes communales	8,7 km	18km	4,3 km
Longueur des canalisations	4,989 km (données PGEE)	22.3km	1,994 km (données PGEE)
Raccordement au réseau de transports publics	Pas de transport public, demande d'arrêt déposée auprès de la CRT	Bus et trains	Bus
Compétence du CM	CHF 30'000.00 unique CHF 5'000 périodique	CHF 100'000.00 unique CHF 10'000.00 périodique	CHF 10'000.00 unique CHF 1'000.00 périodique

Historique

Loveresse

Au XIIe s. le chapitre de Moutier-Grandval prélevait la dîme à Loveresse. Propriétaire à Loveresse au XIIe s. déjà, l'abbaye de Bellelay y acquit de nombreux biens dès la seconde moitié du XIIIe s., notamment le moulin.

En 1404, l'évêque de Bâle accorda des franchises pour attirer des colons sur les terres de l'abbaye, entre autres à Loveresse. Le village fit partie de la prévôté de Moutier-Grandval sous l'Ancien Régime, des départements français du Mont-Terrible, du Haut-Rhin de 1797 à 1815, puis fut rattaché à Berne. En 1855, Loveresse devint commune mixte. Relevant de la paroisse de Tavannes-Chaïndon avant la Réforme déjà, Loveresse dépend depuis 1928 de celle de Reconvilier.

Scierie au Moulin en 1611.

Les manufactures d'horlogerie implantées à la fin du XIXe s. ne survécurent pas à la crise de reconversion qui suivit la Première Guerre mondiale. L'hospice des vieillards de la vallée de Tavannes fut acheté en 1906 par l'Etat de Berne pour en faire une maison d'éducation pour jeunes filles ; utilisé de 1975 à 2016 par la clinique de Bellelay, sous l'appellation de Beau-Site, le Foyer est repris par la Pimpinière. La Résidence accueille des personnes adultes en situation d'handicap mental.

Reconvilier

Reconvilier, commune et village du district de Moutier (Jura bernois), Roconis villare en 884, Roconsvillare en 962, Reconvillare en 1161, Riconvilier en 1180, Reconwilier en 1181, Reconvilier en 1225, noms allemands actuels Reckwiler, Rokwiler, et Rogwiler en 1441. Selon Perrenot c'est à l'origine le domaine d'un Germain Roca, qui dérive du germanique *hruk, hrûkian, « criailler, croasser », et qui signifierait « l'homme au cri puissant »

La première référence écrite de Reconvilier remonte à 884. Le nom de Roconis villare est mentionné dans une charte relevant les possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval. Par la suite, le village a changé plusieurs fois de nom (Roconsvillare,

Reconvilier) avant de prendre l'orthographe actuelle au XIII^e siècle. Sont mentionnés Reconviller en 1179 et Reconville en 1290.

De 887 à 999, Reconvilier passe sous l'égide des rois de Bourgogne, puis, à partir de 999 et ce jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le village sera une possession du Prince-évêque de Bâle faisant partie de la Prévôté de Moutier-Grandval. En ce début de millénaire, Reconvilier et Chindon étaient deux hameaux de la même importance. Les deux villages formeront au XVIII^e siècle une unique communauté administrative.

De 1797 à 1815, Reconvilier est attachée à l'Empire français de Napoléon. D'abord intégré au canton français de Malleray nouvellement créé, lui-même faisant partie du département du Mont-Terrible. Le 17 février 1800, ce dernier est dissout et annexé au département du Haut-Rhin, dans l'arrondissement de Delémont. Avec le Congrès de Vienne et la chute du Premier Empire français, Reconvilier est intégré au canton de Berne avec le reste de l'Évêché de Bâle.

Au cours du XVIII^e siècle, le village s'industrialise grâce à l'industrie horlogère avec l'implantation de la fabrique d'ébauches Bueche, Boillat et Cie en 1851, devenue Générale Watch Co. en 1895 (marque Helvetia, fermé en 1975) et de la Société horlogère Reconvilier/Reconvilier Watch Co. (marque Roskopf, fermé en 1970) en 1853. L'industrie horlogère avait un besoin croissant de laiton. C'est pourquoi Bueche, Boillat et Cie a fondé en 1855 une laitonnerie (qui deviendra plus tard la Fonderie Boillat). En 1833, la commune municipale remplace la commune bourgeoise dans les décisions du village, mais les deux entités continuent de cohabiter encore aujourd'hui.

Durant le XX^e siècle, le village se développe dans l'industrie horlogère tout comme les autres communes de l'arc jurassien. Avec la crise horlogère des années 1970, plusieurs entreprises du secteur ferment et ne reste qu'une grande entité industrielle de production d'alliages cuivreux, la Fonderie Boillat.

Saules

Village situé dans le vallon de la Trame, à proximité de Reconvilier. 1179 Sales, ancien nom all. Saal. 105 hab. en 1775, 106 en 1804, 143 en 1850, 212 en 1900, 196 en 1950, 164 en 2000. Famille noble aux XIII^e-XIV^e s. : Albert de Saules, maire pour le chapitre de Moutier-Grandval, est cité en 1246. En 1294, Guidon de Saules possédait le moulin, qui fut exploité jusqu'en 1912. Saules. fit partie de la prévôté de Moutier-Grandval

(évêché de Bâle) et, sous le régime français (1798-1813), des départements du Mont-Terrible, puis du Haut-Rhin, avant de passer au canton de Berne en 1815. A la Réforme, Saules fit partie de la paroisse de Tavannes-Chaïndon et fut rattachée à celle de Reconvilier-Chaïndon en 1908. Commune mixte depuis 1865. Village essentiellement agricole (68% des emplois en 2005), avec une charpenterie-menuiserie et une scierie, et bénéficiant de l'essor économique de Reconvilier.

Histoire : De 1797 à 1815, Saules a fait partie de la France, au sein du département du Mont-Terrible, puis, à partir de 1800, du département du Haut-Rhin, auquel le département du Mont-Terrible fut rattaché. Par décision du congrès de Vienne, le territoire de l'ancien évêché de Bâle fut attribué au canton de Berne, en 1815.

Communes

Loveresse

Loveresse est une commune suisse du canton de Berne, située dans l'arrondissement administratif du Jura bernois. Village situé sur le versant sud du Moron, dans la vallée de Tavannes. Localisée à 2 km à l'est de Reconvilier et de Saules, Loveresse dispose d'une entrée directe sur la N16 qui offre un lien direct avec Bienne et Moutier. Située à 761 m d'altitude elle dispose d'une vue dégagée sur toute la vallée de Tavannes.

Reconvilier

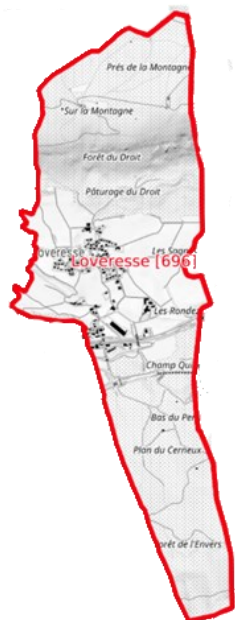
Reconvilier est une commune suisse du canton de Berne, située dans l'arrondissement administratif du Jura bernois. Reconvilier est situé à 731 m d'altitude dans la vallée de Tavannes (l'Orval) et est traversé par la Birse. Le village est flanqué au nord par la Montagne du Moron et au sud par la Montagne de Montoz. Par rapport aux plus proches agglomérations, il se trouve à vol d'oiseau à 12 km au sud-ouest de Moutier et 10 km au nord de Bienne.

Saules

Saules est une commune suisse du canton de Berne, située dans l'arrondissement administratif du Jura bernois. Le village de Saules est à 743 m d'altitude. Il se situe à 1,5 km au nord de Reconvilier, à 0,8 km au nord-est de Saicourt et à 1,5 km à l'ouest de Loveresse. Par rapport aux plus proches agglomérations, il se trouve à vol d'oiseau à 12 km au sud-ouest de Moutier et 11 km au nord de Bienne.

Localisation géographique

Loveresse



Surface totale : 469 ha

Surface agricole : 120 ha

Surface bâtie : 38 ha

Surface boisée : 302 ha

Surface non prod. : 9 ha

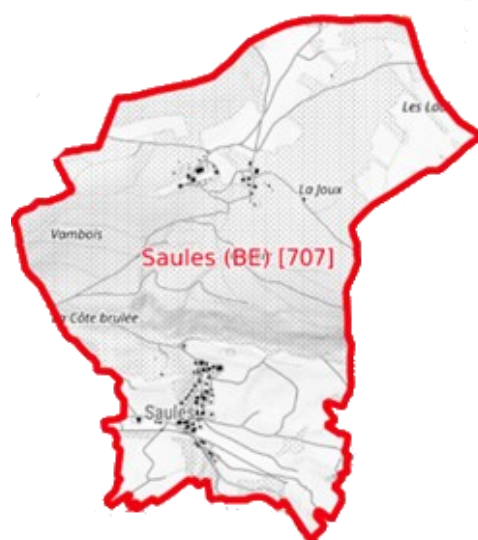
Point le plus bas de la commune : 718m

Point le plus élevé de la commune : 1'281m

Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune

11km

Saules



Surface totale : 428 ha

Surface agricole : 184 ha

Surface bâtie : 16 ha

Surface boisée : 225 ha

Surface non prod. : 1 ha

Point le plus bas de la commune : 727 m

Point le plus élevé de la commune : 1215 m

Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune : 4.3 km

Reconvilier

Surface totale : 825 ha

Surface agricole : 360 ha

Surface bâtie : 125 ha

Surface boisée : 336 ha

Surface non prod. : 3 ha

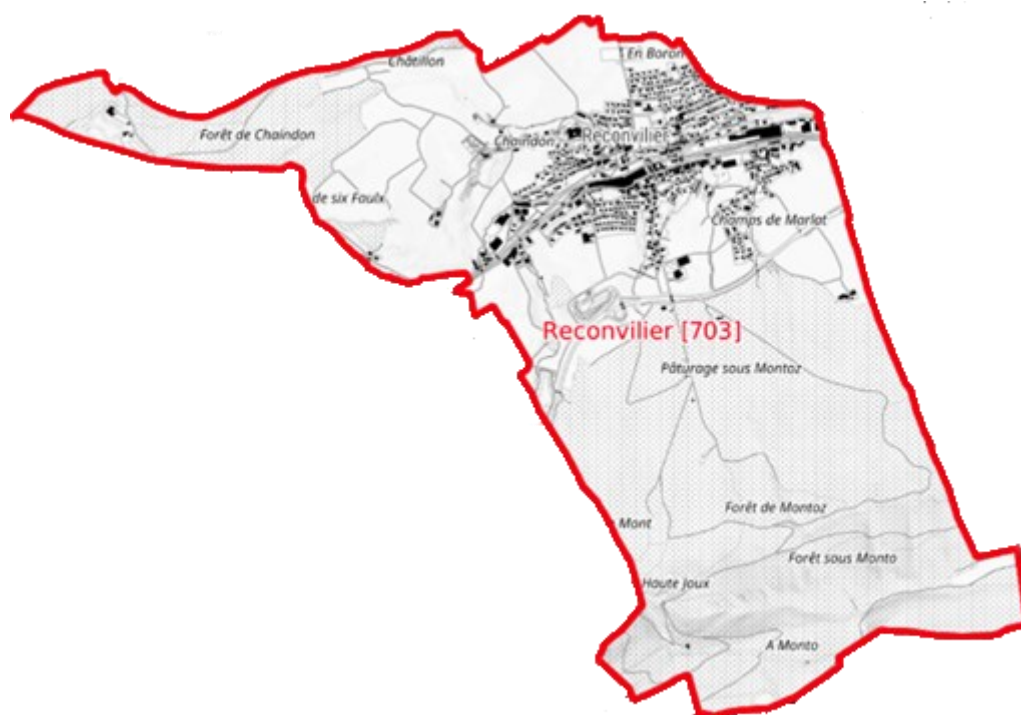
Point le plus bas de la commune : 727 m

Point le plus élevé de la commune : 1215 m

Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune : 18 km

Point le plus bas
de la commune :
719m

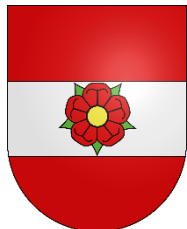
Point le plus
élevé de la
commune :
1'312m



Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune
18km

Blasons

Loveresse



ALTENBURG (von) Comtes : Fascé d'argent et de gueules, à la rose de gueules, boutonnée d'or, et barbée de sinople.

Reconvilier



D'argent à la bande ondulée de sable, à une étoile à senestre de sable, sont l'héritage laissé par la famille des Zurkinden, des nobles de Chindon éteints en 1344. Les armoiries ont été homologuées en 1944, bien qu'elles soient déjà utilisées plusieurs dizaines d'années auparavant.

Saules



D'argent, à trois épis de gueules

Blason : Il se réclame d'une tradition qui veut que le blé cultivé dans cette contrée soit, par ses qualités, le préféré des meuniers.

Périmètre de la fusion

Surface totale : 1'722 ha

Surface agricole : 664 ha

Surface bâtie : 179 ha

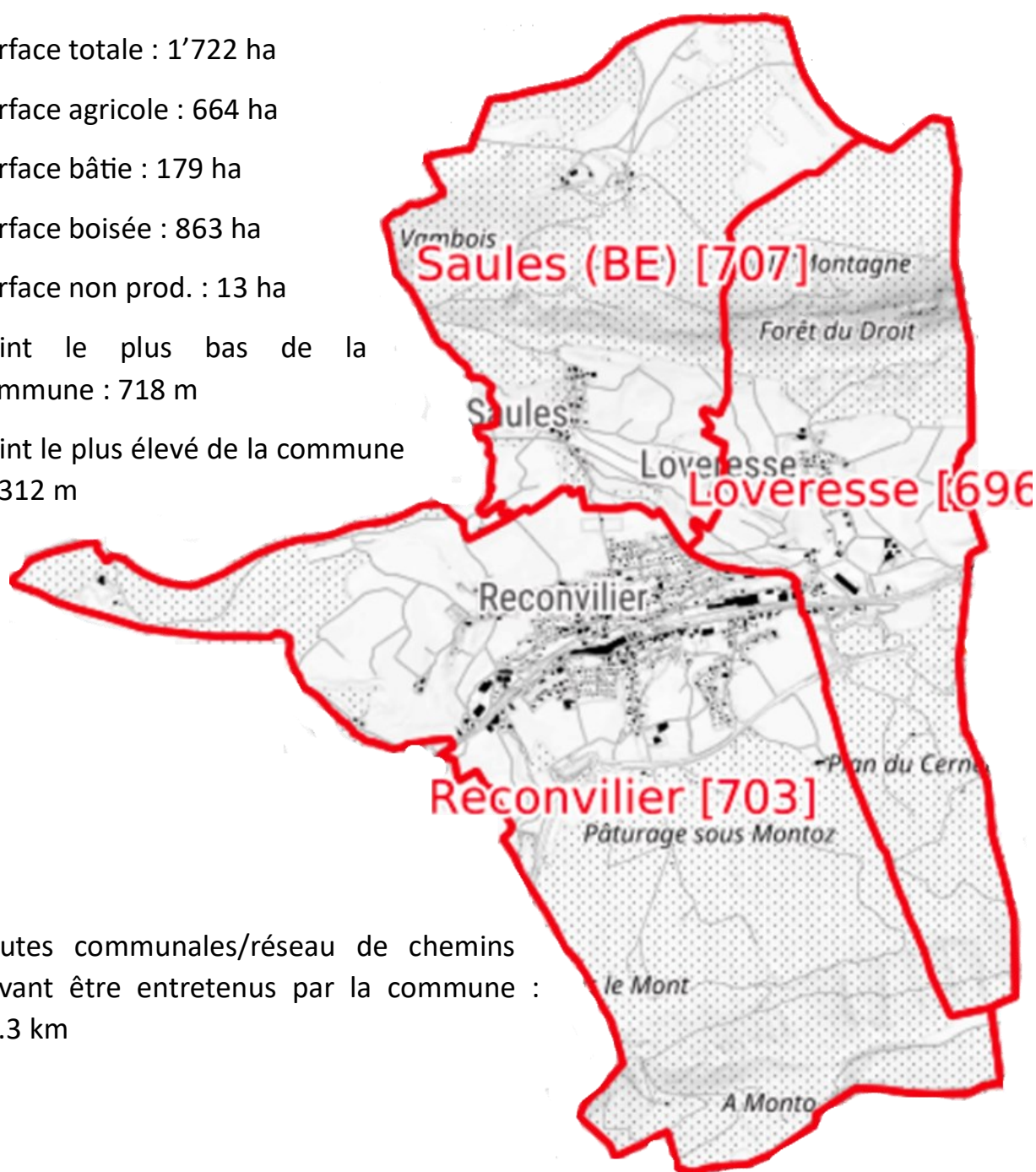
Surface boisée : 863 ha

Surface non prod. : 13 ha

Point le plus bas de la commune : 718 m

Point le plus élevé de la commune : 1312 m

Routes communales/réseau de chemins devant être entretenus par la commune : 33.3 km



Commune d'origine et paroisse

Commune d'origine

Les lieux d'origine font partie intégrante de la personnalité et sont très importants pour certains citoyens. Les bourgeois des communes impliquées dans ce processus de fusion accordent une grande importance à leur lieu d'origine. La loi cantonale permet aujourd'hui aux citoyens des communes fusionnées de conserver leurs racines et donc de continuer à voir figurer sur leurs documents d'identité leur commune d'origine. Si cette fusion se réalise, cette règle sera appliquée.

Paroisse

Les **réformés** des villages de Loveresse, Reconvilier et Saules font déjà partie de la paroisse réformée de Haute Birse avec les églises de Chindon sur la commune de Reconvilier et de Tavannes.

La paroisse **catholique** de Tavannes intègre déjà les villages de Loveresse, Reconvilier et Saules. Cette paroisse intègre les églises catholiques de Reconvilier et Tavannes.

Coopération intercommunale

Loveresse, Reconvilier et Saules sont associées à de nombreuses sociétés et organismes régionaux. Vous trouverez ici une liste de tous ceux dont les trois communes font déjà partie et pour lesquels la fusion n'apporterait pas de changement.

Adhésions communes

- CELTOR (déchetterie) - Société Anonyme
- LA COLLINE- Syndicat de communes
- SSEVT - en liquidation
- SETE - syndicat
- Petit Marais - fondation
- Jura bernois Tourisme - association

- Jura bernois.Bienne - association
- Parc Chasseral
- Mémoire d'ICI
- Action Jeunesse Régionale (AJR) - Association
- ASAD
- Centre de puériculture du Canton de Berne
- Pro Senectute
- Ecole de musique du Jura bernois
- Colonies de vacances de la Vallée de Tavannes - regroupement
- Conférence régionale des transports
- Piscine de Malleray-Bévilard - Société anonyme
- Promotion Bellelay
- BSJB Culture - Syndicat
- CRT01
- Sapeurs-Pompiers - La Birse
- Centre régional de compétence (PCI)
- Commission politique du 3ème âge
- Plan directeur des eaux de la Birse

D'autres entités ne sont affiliées qu'à l'une ou l'autre de trois communes. Dans ce cas des adaptations, négociations et/ou résiliations devront être entreprises en cas de fusion.

Adhésions à négocier

- SESTER - syndicat
- Cinématographe Tramelan - association
- Le Club des amis du Cinéma Palace
- Fondation Gobat pour la Paix - Fondation
- Service Social Région Tavannes (SSRT)
- Association Lignum Jura bernois
- SSCO Service social Centre Orval
- SME Syndicat d'alimentation en eau de Moron
- SEMOR Syndicat des eaux des montagnes de l'Orval
- ValForêt SA
- Coopérative Cinéma Palace Bévilard

- Triage forestier Moron
- Groupe d'aménagement GAC
- Berne Rando, Berner Wanderwege
- SAB, Groupement suisse pour les régions de montagne
- Pro Juventute
- Prélude SA
- Association "Nos dix doigts"
- Alter école (CPCJB)

Les sociétés

De nombreuses sociétés sont actives dans les trois communes et aujourd'hui déjà, les habitants des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules sont membres de ces sociétés, indépendamment de leur lieu d'habitation. Exemple, la fanfare de Loveresse accueille dans ses rangs des habitants de Reconvilier. Les sociétés de Reconvilier accueillent de longue date des habitants de Saules ou de Loveresse.

Aménagement du territoire

A ce jour, l'aménagement du territoire est de la compétence de chaque commune. Il est évident que cette tâche sera reprise par la commune fusionnée avec l'avantage de pouvoir disposer de zones qui pourront être attribuées à des types d'activité (commerce, industrie, habitation, etc.).

Agglomération

La nouvelle commune créera de fait un centre qui s'organisera autour de la commune de Reconvilier. Les projets en cours qui s'orientent vers l'installation des bureaux de la justice et de la police du Jura bernois, accordera une importance plus grande à cette nouvelle entité.

Finances, taxes, frais

Les résultats détaillés de l'analyse financière sont consultables dans le document « Analyse financière » qui se trouve sur le site internet de la fusion (avenir-lrs.ch). Nous ne présentons ici qu'une synthèse de ces résultats.

Hypothèses concernant le plan financier de la fusion

Le plan financier est élaboré sur la base de faits connus et d'hypothèses simples, dont les plus importantes sont :

- La structure opérationnelle des Communes à fusionner ne subit aucune modification majeure.
- Les amortissements sont calculés sur la base des bilans existants et du plan d'investissement des trois collectivités.

Les autres charges et revenus sont modifiés sur la base de faits probables ou déjà connus à ce jour.

Remarques :

- Le taux de progression des rentrées fiscales, qui est pris en compte, est inférieur de moitié à celui proposé par le canton pour les années 2025 et suivantes. Il s'agit du taux de progression figurant dans le plan financier de Reconvilier.
- La progression du nombre d'habitants correspond aux perspectives énoncées dans le plan financier des 3 communes à fusionner. Une grande inconnue demeure toutefois, au niveau de l'augmentation de la population du village de Saules. En effet le projet de développement sur la parcelle 384 dite « Champ de l'âge », est difficilement planifiable et son impact en termes de structure de population et de charges et revenus induits, demeure incertain.
- La progression du nombre de contribuables tient compte de l'évolution de la population, un ratio de 60% est pris en compte. Ce qui représente un peu plus de 1 assujetti, pour 2 habitants.

Taxe immobilière

La valeur actuelle des immeubles est la suivante (Base de la péréquation financière 2024) :

Loveresse => CHF 62'666'300.-

Reconvilier => CHF 317'492'100.-

Saules => CHF 18'106'630.-

Total CHF 398'265'030.-

La planification financière tient compte d'une valeur de CHF 402'000'000.-, soit une augmentation d'environ 4 millions qui tient compte des immeubles en construction à la Combe à Reconvilier.

Péréquation financière

L'évolution de la péréquation financière ne devrait pas être négative pour la nouvelle commune fusionnée.

S'il est vrai qu'en termes de prestation complémentaire géo-topographique, une perte d'environ CHF 68'539.- est envisagée par l'OACOT, la compensation sur 10 ans permettrait de réduire ce manque à gagner de 53'117.-. Soit une perte résiduelle de l'ordre de CHF 15'400.-.

Le rendement fiscal harmonisé de la commune fusionnée devrait être de CHF 1'879.- en 2025 pour s'établir à CHF 1'934.- dès 2028. Ce dernier est inférieur à la moyenne cantonale de plus de CHF 1'000.-, ce qui place la nouvelle commune fusionnée dans les bénéficiaires de la péréquation financière.

Le total estimé des rentrées financières dans ce contexte serait de l'ordre de CHF 50'000.- plus élevé que le total des prestations cumulées de manière individuelle par chacune des communes à fusionner (Réduction des disparités et dotation minimale cumulées).

Eléments d'instabilité

a) Piscine de l'Orval SA

L'avenir de la Sté anonyme « Piscine de l'Orval SA » pèse sur les finances communales. L'impact des décisions qui devront être prises quant à la pérennisation ou non de l'infrastructure pourrait avoir un impact très important sur le budget de fonctionnement.

b) Sécurité économique

Certains éléments annonciateurs laissent entrevoir un ralentissement de l'activité économique dans notre région. Cette situation pourrait avoir un impact négatif sur les ressources des communes.

Catalogue des Investissements 2022-2029

Les charges qui découlent de ces investissements sont les suivantes :

- Intérêts : 2.5%
- Amortissements : selon la durée de vie des installations
- Coûts d'exploitation des nouvelles installations

Projet - Description	Credit d'engagement CHF	durée d'amortissement	Début probable des travaux - Montants 2024	Début probable des travaux - Montants 2025	Début probable des travaux - Montants 2026	Début probable des travaux - Montants 2027	Début probable des travaux - Montants 2028	Pour mémoire
BATIMENT SCOLAIRES								
Loveresse - Agrandissement bâtiment scolaire	700 000	25		700 000				
Impact compte de résultat			-	28 000	-	-	-	-
RECONVILIER - MAISON DE L'ENFANCE								
Reconvilier - Construction immeuble enfance	6 745 600	25	3 750 000	3 800 000				
/./ Subvention FS s/25 ans	-2 720 000	25	- 1 360 000	- 1 361 000				
Reconvilier - Mobilier et aménagement	438 750	10	438 750					
Impact compte de résultat			95 600	141 435	-	-	-	-
HALLE DE GYMNASTIQUE								
Reconvilier - Toiture	100 000	33.3						
Reconvilier - Pose de panneaux solaires	200 000	33.3	200 000					
Impact compte de résultat			6 006	-	-	-	-	-
SALLE DES FETES								
Reconvilier - Chauffage	250 000	25						250 000
Reconvilier - Isolation de l'annexe	150 000	25		150 000				
Reconvilier - Variante - Isolation annexe - porte uniquement	50 000	25						
Impact compte de résultat			-	6 000	-	-	-	10 000
HALLE DE TENNIS								
Reconvilier - Panneaux solaires	200 000	25						
Reconvilier - Réfection toit plat	70 000	25		70 000				
Reconvilier - Réfection toiture	240 000	25						
/./ Participation de l'assurance	-160 000	25						
Impact compte de résultat			-	-	-	-	-	-
PARCS ET JARDINS								
Reconvilier - Aménagement Terrain multisport	250 000	10		250 000				
Reconvilier - Aménagement de l'Espace Gare	300 000	40		300 000				
Impact compte de résultat			-	32 500				
ROUTES								
Reconvilier - Rue du Moulin	1 000 000	40						1 000 000
Reconvilier - Signalisation routière - 30Km/h	250 000	20		250 000				
Reconvilier - Grand-Rue est - participation communale	307 672	40	308 000					
Reconvilier - Rue de la Cure - Rue de Baron (ECP 12)	107 000	40		107 000				
Reconvilier - Jolimont - Liaison Tennis, couche de revêtement	200 000	40						200 000
Reconvilier - Rue de la Colline	50 000	40	50 000					
Reconvilier - Rue de Dos-la-Velle	150 000	40		150 000				
Reconvilier - Réfection des ponts - secondaire - Linquière	200 000	25	250 000					
Loveresse - Chemin des Rives	60 000	40	60 000					
Loveresse - Rue du Moulin	160 000	40	160 000					
Reconvilier - Réfection des ponts - secondaire - Fiose	200 000	25		250 000				
Impact compte de résultat			24 450	25 175	-	-	-	30 000
MACHINES ET VEHICULES								
Reconvilier - Changement Valtra	120 000	10				120 000		
Impact compte de résultat			-	-	-	12 000	-	-
AMENAGEMENT DES EAUX								
Reconvilier - Réaménagement de la Birse	15 000 000	50						15 000 000
/./ Subvention estimée 60%	-9 000 000	50						- 9 000 000
Reconvilier - Ruisseau de la Vie des Crêts	1 200 000	50		600 000	600 000			
/./ Subvention estimée 60%	-720 000	50		- 360 000	- 360 000			
Reconvilier - Ruisseau de la Combe (estimation avec subv.)	300 000	50		300 000				
Reconvilier - Ruisseau de la Motte	800 000	50						800 000
/./ Subventions	-450 000	50						- 450 000
Impact compte de résultat			-	10 800	4 800	-	-	127 000
7900 - Aménagement du territoire								
PQ - Birse	500 000	10			500 000			
Révision du plan d'aménagement	120 000	10						
Impact compte de résultat			-	-	50 000	-	-	-

Résultats du plan financier de fusion

Conclusion sur la fusion de Loveresse, Reconvilier et Saules d'un point de vue financier

L'analyse des résultats montre qu'il sera difficile de maintenir une quotité à hauteur de celle des communes de Loveresse et Saules. Il faut toutefois relativiser cette problématique et ne pas la considérer comme étant propre au processus de fusion.

En effet la commune de Loveresse va devoir, dans un avenir proche, revoir sa quotité d'impôt. Le plan financier 2025-2027 démontre que la fortune va fortement diminuer et qu'un découvert de bilan est à prévoir à l'aube de l'année 2029.

Loveresse		Approuvés	Approuvé	Approuvé (ou en projet)	Planification		
Indicateurs financiers	Unité	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Excédent/découvert du bilan (299)	CHF	680011	492440	287082	195606	69213	27363
Réserves (294)	CHF	252663	252663	252663	252663	252663	252663
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (294 + 299)	CHF	932674	745103	539745	448269	321876	280026
Résultat annuel, compte général (900)	CHF	-169720	-187571	-205358	-91476	-126393	-41850
Attributions aux réserves de politique financière (+3894) ou prélèvements sur ces réserves (-4894)	CHF	0	0	0	0	0	0
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (900+3894-4894)	CHF	-169720	-187571	-205358	-91476	-126393	-41850
Revenu de l'impôt des personnes physiques (400)	CHF	736315	810400	807000	834000	844600	859000
Revenu de l'impôt des personnes morales (401)	CHF	15142	31100	16100	21100	21100	21100
Dettes brutes (200, 201, 206)	CHF	494931	484931	824931	1164931	1154931	1144931
Investissements nets, compte général	CHF	32933	0	380000	350000	20000	20000
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF	2605.96	2116.77	1533.37	1266.30	906.69	786.59
Degré d'autofinancement (compte général)	%	-3568.57%	-1.00%	-36.92%	1.52%	-65.50%	59.36%
Quotient de l'excédent du bilan (compte général)	%	76.34%	50.70%	28.72%	18.66%	6.79%	2.62%
Quotité d'autofinancement (compte global)	%	-5.72%	-4.09%	-4.11%	4.15%	3.21%	4.51%
Quotité de la charge financière (compte global)	%	5.41%	5.49%	6.04%	7.61%	7.80%	4.40%
Endettement net/habitant (compte global)	CHF	-3038	-2823	-1571	-788	-892	-1065
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF	2846	2369	1786	1517	1157	1036
Quotité d'impôt		1.94	1.94	1.94	1.94	1.94	1.94

La commune de Reconvilier n'est pas mieux lotie, et elle va également devoir augmenter sa quotité d'impôt si elle veut pouvoir financer les grands projets figurant à son plan financier, et plus précisément celui de la Maison de l'enfance budgétisé à environ CHF 7,4 millions.

Rapport de base – Projet de fusion Loveresse – Reconvilier – Saules

Reconvilier		Approuvés	Approuvés	Approuvé (ou en projet)	Planification		
Indicateurs financiers	Unité	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan 2025	Plan 2026	Plan 2027
Excédent du bilan (299)	CHF		3 183 323	2 866 049	1 995 806	1 098 705	355 575
Réserves (294)	CHF		255 906	255 906	263 635	263 635	263 635
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (294 + 299)	CHF		3 439 229	3 121 955	2 259 440	1 362 340	619 209
Résultat annuel, compte général (900)	CHF		-92 042	-317 274	-870 243	-897 101	-743 130
Attributions aux réserves de politique financière (+3894) ou prélèvements sur ces réserves (-4894)	CHF		-	-	-	-	-
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (900+3894-4894)	CHF		-92 042	-317 274	-870 243	-897 101	-743 130
Revenu de l'impôt des personnes physiques (400)	CHF		4 707 161	4 677 650	4 813 274	4 907 154	4 999 364
Revenu de l'impôt des personnes morales (401)	CHF		282 840	296 000	295 879	300 879	305 879
Dettes brutes (200, 201, 206)	CHF		10 490 969	12 490 969	12 868 196	12 868 196	12 868 196
Investissements nets, compte général	CHF	700 452.05	515 000	4 250 000	6 297 000	740 000	120 000
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF		1 440	1 307	946	570	259
Degré d'autofinancement (compte général)	%	221%	95%	0%	-3%	-23%	-
Quotient de l'excédent du bilan (compte général)	%		48.98%	44.09%	30.01%	16.10%	5.09%
Quotité d'autofinancement (compte global)	%		5.98%	1.94%	0.25%	0.54%	1.77%
Quotité de la charge financière (compte global)	%		4.57%	5.64%	9.58%	10.05%	9.97%
Endettement net/habitant (compte global)	CHF		120.90	965.47	994.63	994.63	994.63
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF		5 002.27	4 762.35	4 169.86	3 794.19	3 482.99
Quotité d'impôt							

Le plan financier de la commune de Saules montre une meilleure situation financière. Il faut cependant rester attentif au degré d'autofinancement qui pourrait grandement varier en fonction des investissements prévus. Le plan financier ne tient compte, actuellement, d'aucun investissement.

Saules		Approuvés	Approuvé	Approuvé (ou en projet)	Planification		
Indicateurs financiers	Unité	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Excédent/découvert du bilan (299)	CHF	896061	880028	890166	862114	826829	699279
Réserves (294)	CHF	2008	2008	2008	2008	2008	2008
Excédent du bilan, amortissements supplémentaires compris (294 + 299)	CHF	898069	882036	892174	864122	828837	701287
Résultat annuel, compte général (900)	CHF	202290	-16033	10138	-28052	-35285	-127550
Attributions aux réserves de politique financière (+3894) ou prélèvements sur ces réserves (-4894)	CHF	0	0	0	0	0	0
Résultat annuel (compte général) avant les attributions aux réserves de politique financière ou prélèvements sur ces réserves (900+3894-4894)	CHF	202290	-16033	10138	-28052	-35285	-127550
Revenu de l'impôt des personnes physiques (400)	CHF	263322	203500	251300	261300	271300	281300
Revenu de l'impôt des personnes morales (401)	CHF	3903	1700	2700	2800	2800	2800
Dettes brutes (200+201-2016+206)	CHF	738155	440000	440000	340000	190000	20000
Investissements nets, compte général	CHF	0	0	0	0	0	0
Excédent du bilan par habitant, amortissements supplémentaires compris	CHF	5831.62	5727.51	5793.34	5611.18	5180.23	4125.22
Degré d'autofinancement (compte général)	%	100.00%	-1.00%	100.00%	-1.00%	-1.00%	-1.00%
Quotient de l'excédent du bilan (compte général)	%	193.05%	223.18%	203.00%	192.47%	179.96%	146.68%
Quotité d'autofinancement (compte global)	%	22.97%	-0.94%	1.76%	-2.96%	9.68%	-0.02%
Quotité de la charge financière (compte global)	%	1.61%	4.02%	4.22%	4.08%	2.78%	2.66%
Endettement net/habitant (compte global)	CHF	-7042	-7951	-8046	-8866	-8762	-7775
Capitaux propres déterminants par habitant (compte global)	CHF	6630	6519	6585	6403	5942	4842
Quotité d'impôt		1.94	1.94	1.94	1.94	1.94	1.94

Infrastructures

La gestion des déchets

La gestion des déchets des trois communes est assurée par le centre d'élimination et de traitement des ordures (CELTOR). La collecte des ordures est assurée par la même entreprise dans les trois communes. L'élimination des ordures ménagères se fait par le moyen des moloks dans actuellement deux des trois communes. D'ici la fin de l'année 2024, la commune de Loveresse est également en possession de moloks fonctionnels.

Loveresse : 3 moloks installés

Reconvilier : une vingtaine de moloks installés

Saules : 2 moloks installés

	Reconvilier	Saules	Loveresse
Tournée verte	Lundi	Mercredi	Lundi
Encombrant	2x/année	4x/année	4x/année
Carton	6x/année	6x/année	6x/année
Papier	6x/année	Molok	6x/année

Eaux, génie hydraulique

Approvisionnement en eau

Reconvilier : La commune étant donné sa situation géographique favorable se trouve sur l'axe principal du SESTER, une conduite bidirectionnelle reliant sans problème majeur les communes situées entre Sonceboz et Court. Cette dernière commune ne connaît par ailleurs pas de pénurie d'eau. L'eau peut donc être pompée dans les deux sens.

Saules : l'approvisionnement en eau deviendra critique lors de nouvelles constructions futures. D'une manière proactive et conformément au PGA, une conduite de secours (bypass) reliant Saules et Reconvilier a été construite et inaugurée

pendant l'été 2023. Ce bypass représente aussi une alternative dans le cas où l'eau du réservoir serait polluée ou tout simplement insuffisante. Dans le cadre de la construction du nouveau quartier du « Champ-de-l'Age », la conduite de secours prend tout son sens. A noter, que la commande de la station de pompage a été refaite à neuf récemment. De même, sur ordre du laboratoire cantonal, une installation d'UV a été installée dans le réservoir.

Loveresse : L'eau de Loveresse est d'une qualité remarquable. Le réservoir ne correspond cependant plus aux normes puisqu'il faut accéder aux cuves par le moyen d'une échelle. Par ailleurs, le laboratoire cantonal a ordonné récemment l'installation d'un UV, chose qui a été effectuée en 2023. Il n'y a pas par ailleurs pas de liaison ou de conduite d'eau reliant Loveresse à Saules. Remarquez, que cela ne servirait à pas grand-chose...

Élimination des eaux usées

Les trois communes sont membre du Syndicat d'Epuración des Eaux de Tavannes et Environs (SETE).

Transports publics

Les trois communes sont membres de la Conférence Régionale des Transports (CRT1) et participent à ce titre au programme de planification édicté par cette dernière.

Situation actuelle Loveresse

Aucune solution de transport public n'est actuellement disponible à Loveresse.

Situation actuelle Reconvilier

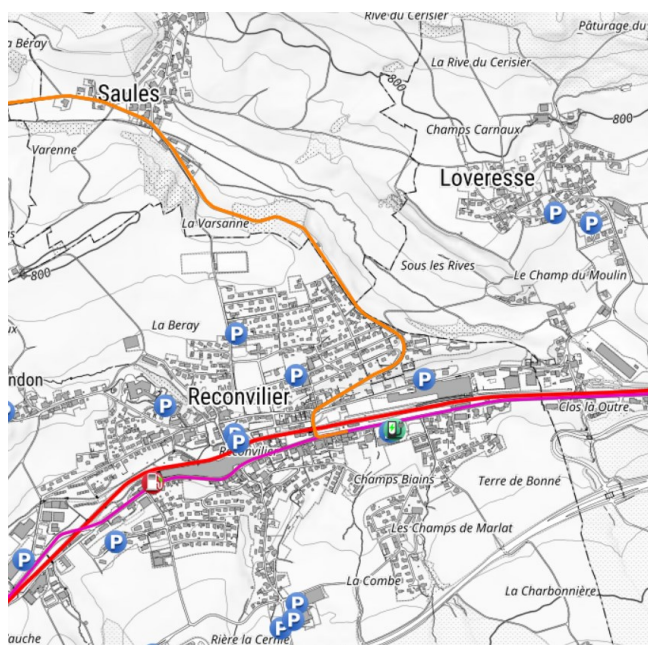
La commune de Reconvilier du fait de sa situation géographique dans le centre de la vallée de Tavannes, dispose d'une gare CFF assurant les liaisons vers Bienne et Moutier. Un service de car postal est également en fonction et dispose de plusieurs arrêts dans la localité. Les liaisons sont ainsi assurées vers Bellelay via Saules et Saicourt.

Situation actuelle Saules

La commune de Saules est connectée à Reconvilier et Bellelay grâce à un service de cars postaux.

Transport individuel

Les infrastructures des routes communales des trois communes peuvent être considérées comme bonnes et offrent ainsi des possibilités de transports individuels adaptés et ceci tout au long de l'année grâce au service de déneigement. Reconvilier dispose de son propre service alors que Saules et Loveresse confient le travail à des privés. Les ressources disponibles dans la nouvelle commune pourront assurer l'entretien de toutes les routes de commune.



Situation actuelle des routes cantonales

La route cantonale 30 traverse Reconvilier sur l'axe Moutier-Bienne. Saules est desservie par une route cantonale en direction de Bellelay. Loveresse dispose également d'une route cantonale sur son territoire. Celle-ci permet un accès facilité à la N16 qui dispose d'une entrée/sortie à Loveresse.

Propriétés

Le détail des propriétés des trois communes peut être consulté à l'annexe III de ce document.

Cimetière, sépultures

Le cimetière est géré par l'arrondissement de sépulture de Reconvilier-Chaindon. Les communes de Saules et de Loveresse font partie de cette organisation.

Éducation

Organisation scolaire

De manière générale l'organisation scolaire des trois communes repose sur celle de Reconvilier. La commune de Saules ne dispose d'aucune entité en relation avec l'organisation scolaire et tous les enfants de celle-ci suivent leur scolarité à Reconvilier. La situation est différente pour Loveresse, qui accueille ses enfants pour toute la partie de leur scolarité primaire. Les degrés de l'école enfantine et secondaire sont assurés à Reconvilier. Dans les communes de Reconvilier et Loveresse, des crèches sont à disposition. Communale à Reconvilier et privée à Loveresse.

Avec les rénovations du site de l'école de Loveresse, l'objectif du conseil communal et des citoyens de ce village est de conserver les classes primaires sur le site, même à l'avenir. Le GTI est favorable à cette idée.

Effectifs des élèves de Reconvilier et Loveresse

En effectuant une comparaison des fiches F19 de part et d'autre, on peut constater une augmentation importante pour quelques années à Loveresse. Une augmentation significative pour 2 ans à l'école enfantine pour Reconvilier est également prévue alors que l'on peut constater une certaine stabilité pour ce qui est de l'école primaire et secondaire de Reconvilier pour les années à venir.

Evolution du nombre d'élèves			
	Loveresse	Reconvilier	Saules
Jardin d'enfants			
2010	4	54	Pas d'indication
2015	10	76	Pas d'indication
2020	11	59	4 dont 3 scolarisés à Reconvilier

2023	10	70	3 dont 3 scolarisés à Reconvilier
Ecole primaire			
2010	22	135	Pas d'indication
2015	15	168	Pas d'indication
2020	24	185	13 dont 12 scolarisés à Reconvilier
2023	27	159	11 dont 9 scolarisés à Reconvilier
Ecole secondaire			
2010	8	93	Pas d'indication
2015	10	91	Pas d'indication
2020	3	88	8 dont 7 scolarisés à Reconvilier
2023	13	10	6 dont 4 scolarisés à Reconvilier

Situation actuelle

Loveresse

L'école de Loveresse accueille les enfants en âge d'être scolarisés au niveau primaire 3H à 8H. Les autres niveaux 1H-2H et 9H-11H sont scolarisés à Reconvilier. Une crèche privée est à disposition dans la commune.

Reconvilier

La commune de Reconvilier dispose de toutes les structures nécessaires à la scolarisation des enfants à tous les niveaux. Crèche, école enfantine, école primaire,

école secondaire et école à journée continue. Une garderie privée est également à disposition.

Saules

Aucune structure. Tous les enfants de cette commune sont scolarisés à Reconvilier.

Commission scolaire et direction de l'école

La commission scolaire est composée de 6 élus de Reconvilier, 1 représentant de Saules (nommé par le conseil communal), 1 représentant de Loveresse (nommé par le conseil communal) et 1 membre du conseil municipal de Reconvilier qui fonctionne en tant que président.

École à journée continue

Ouverte pour les enfants qui fréquentent les écoles de Reconvilier

Sécurité publique

Service d'incendie

Les trois communes peuvent s'appuyer sur les Sapeurs-Pompiers - La Birse pour assurer les interventions en cas d'incendie, d'inondation ou d'incident majeur. Ce service est centralisé depuis de nombreuses années déjà. Un local d'engins est situé à Reconvilier.

Défense civile

La défense civile est sous la responsabilité du Centre régional de compétence (PCI) dont les trois communes font partie.

Position des exécutifs

Principaux arguments pour la commune de Loveresse

Après discussion dans sa séance du 9 juillet 2024, l'Exécutif s'est déclaré, au stade actuel, majoritairement contre le projet de fusion.

En effet, il estime que la fusion pourrait générer :

Points négatifs :

- Une perte d'identité locale
- Une perte de proximité, avec une délocalisation de l'administration communale à long terme
- La petite commune actuelle ne sera peut-être plus représentée politiquement au sein de la grande commune après la première législature
- Une augmentation de la quotité d'impôts
- La perte du maintien de l'école primaire dans le village dans sa structure actuelle

Points positifs :

En revanche la fusion permettrait,

- Une professionnalisation des employés(es) dans les différents services administratifs et une meilleure répartition des tâches. Les collaborateurs(trices) seront spécialisés(es) par opposition aux généralistes actuel(les).
- Une commune de 3000 habitants aurait un plus grand poids politique au niveau régional et cantonal.
- Des économies d'échelle et synergies de ressources au niveau services publics (AVS, services juridiques, administration des finances, urbanisme, demande de permis spéciaux, service des eaux, voirie).

Aussi, au vu de ce qui précède, le conseil communal de Loveresse laisse libre choix aux citoyens de se prononcer en faveur de la fusion ou contre la fusion.

Principaux arguments pour la commune de Reconvilier

La prise de position des Autorités de Reconvilier en faveur de la fusion entre les communes de Loveresse, Reconvilier et Saules repose sur plusieurs arguments positifs destinés à convaincre la population. En voici les principaux :

Arguments Positifs

1. Rationalisation des services publics

- a. Efficacité accrue : La fusion permet de centraliser les services publics, réduisant ainsi les redondances et optimisant les ressources humaines et matérielles. Ce qui est déjà le cas pour un certain nombre de collaborations.
- b. Amélioration de la qualité : Avec des ressources combinées, il sera possible d'offrir des services de meilleure qualité, par exemple en matière de services techniques, de santé et de sécurité, voir même dans le cadre d'un renforcement de la politique du 3ème âge ou de la jeunesse.

2. Renforcement de l'influence politique et économique

- a. Voix plus forte : Une commune fusionnée aurait plus de poids dans les discussions avec les autorités cantonales et fédérales, augmentant ainsi sa capacité à obtenir des subventions et des financements.
- b. Attractivité économique : Une commune de plus grande taille peut attirer davantage d'entreprises et d'investissements, stimulant ainsi l'économie locale et créant des emplois. Surtout dans un rapport de transversalité de propriété de terrains à disposition.

3. Optimisation financière

- a. Réduction des coûts : La fusion permet concentrer certains coûts administratifs et opérationnels grâce à la mutualisation des ressources.
- b. Mieux-être financier : Une situation financière plus solide pourrait être atteinte, permettant de coordonner la réalisation de projets d'infrastructures, si ce n'est plus ambitieux, dans tous les cas plus rationnels.

4. Amélioration de l'entretien des infrastructures et des équipements

- a. Projets coordonnés : Des projets d'entretien, voire de développement d'infrastructures (routes, équipements publics, etc.) peuvent être envisagés grâce à des budgets consolidés et des dépenses coordonnées.
- b. Maintenance efficace : Une gestion centralisée assure une meilleure planification et maintenance des infrastructures existantes.

5. Cohésion sociale et communautaire

- a. Unité et solidarité : La fusion peut renforcer les liens entre les habitants des différentes communes, favorisant un esprit d'appartenance et de solidarité.
- b. Diversité des services : Une plus grande diversité dans les offres culturelles, sportives et sociales pourrait émerger, répondant mieux aux besoins des habitants.

Conscience des Points Négatifs

Nous sommes également conscients que la fusion des communes peut soulever des préoccupations. Parmi celles-ci :

- a. Identité locale : La perte d'une identité communale distincte peut inquiéter certains habitants. Nous proposons d'inclure des initiatives pour préserver et valoriser les traditions locales de chaque commune. D'autant plus que le nom des communes actuelles sera préservé.
- b. Équité dans la répartition des ressources : Assurer une répartition équitable des ressources et des services entre les anciennes communes est essentiel pour éviter tout sentiment d'injustice.
- c. Complexité administrative : Le processus de fusion peut être complexe et long, nécessitant une planification minutieuse et une gestion rigoureuse des transitions.

Conclusion

En conclusion, la fusion entre les communes de Loveresse, Reconvilier et Saules offre de nombreuses opportunités pour améliorer l'efficacité des services publics, renforcer l'influence politique et économique, optimiser les finances, améliorer les infrastructures, ainsi que de favoriser la cohésion sociale. Bien que des défis existent, ils peuvent être surmontés grâce à une planification attentive et à une communication transparente avec la population. Les Autorités de Reconvilier sont convaincues que

cette fusion représente une étape positive et nécessaire pour assurer un avenir prospère et durable pour nos communautés.,

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Reconvilier encourage les citoyennes et citoyens à accepter la poursuite des travaux permettant d'aboutir à une fusion.

Principaux arguments pour la commune de Saules

Lors de sa séance du 9 juillet 2024, le conseil communal de Saules s’est déclaré favorable au projet de fusion.

En effet, celle-ci permettrait un renforcement des services publics, tant au niveau administratif que pour le service de la voirie ou le service des eaux. Cela aurait pour effet leur professionnalisation ainsi qu’une simplification administrative. Au niveau régional et cantonal, la nouvelle commune, avec près de 3000 habitants, aurait plus de poids politique. La fusion serait la suite logique au niveau de la cohésion sociale et la solidarité puisque Saules fait déjà appel à Reconvilier pour scolariser ses écoliers, pour l’agence AVS, pour organiser la sortie des aînés, les après-midis récréatifs, les promotions civiles et autres. De plus, la mixité des contribuables permettrait la minimisation des risques au niveau des rentrées fiscales. Quant au nombre de bourgeois, il augmenterait du fait que deviendraient bourgeois de Saules les personnes originaires de Saules et habitant sur le territoire de la nouvelle commune, soit les villages de Saules, Montagne de Saules, Loveresse et Reconvilier.

En revanche, la fusion pourrait générer une perte d’identité locale, une inégalité de traitement entre l’ancienne petite commune et la nouvelle grande commune ainsi que des conflits politiques en raison de la non-représentation des minorités. Toutefois, il incomberait aux citoyens de Saules de se mobiliser par leur présence lors des assemblées communales ou lors des élections pour faire entendre leurs doléances et/ou revendications. Il semble certain que la fusion ne permettra pas des économies financières et il est prévisible que la quotité d’impôt augmente. Toutefois, cette augmentation serait pondérée par le prix de l’eau qui diminuerait. Il est à relever qu’au cas où la fusion n’aboutirait pas, la quotité d’impôts serait probablement augmentée à moyen terme ne serait-ce que pour permettre à la commune de Saules de faire des investissements.

Aussi, au vu de ce qui précède, le conseil communal de Saules vous recommande de voter favorablement au projet de fusion le 16 septembre prochain.

Décisions fondamentales et actions ultérieures

Le Groupe de Travail Intercommunal décide de publier ce rapport de base pour que les citoyennes et citoyens des trois communes puissent prendre position lors des assemblées extraordinaires qui seront convoquées au mois de septembre 2024.

Le GTI organisera également, peu avant ces assemblées, une soirée d'information durant laquelle les personnes présentes pourront s'informer des tenants et aboutissants de cette possible fusion.

Le résultat du vote de chaque commune décidera de la suite du processus de fusion. En effet il sera nécessaire que deux communes au minimum décident de la poursuite pour que le processus se poursuive. Si ce nombre n'est pas atteint, le processus de fusion s'arrêtera et le Groupe de Travail Intercommunal sera dissout.

Annexes

Annexe I

Comparaison des tarifs actuels pour l'eau, les eaux usées et les déchets

Taxes uniques	Loveresse	Reconvilier	Saules
Raccordement	230.-/UR +	140.-/UR + 2.-/m3 construit < 1000m3 + 1.5/m3 construit > 1001, < 2000m3 + 1.-/m3 construit > 20001	150.-/ UR + 2.-/m3 construit. Minimum 1'700.-
Extinction	2.-/m3 construit	2.-/m3 < 1000m3 1.5/M3 >1001, <2000 1.-/M3 >2001	2.-/m3 construit

Taxes périodiques	Loveresse	Reconvilier	Saules
Taxe de base	100.- + 1.-/m3 consommé	Variable selon dim. Compteur	10.-/UR. Minimum 200.-
Taxe de consommation	1.10/m3	1.45/m3	2.00/m3
Taxe d'extinction	50.-/bâtiment	100.-/bâtiment	2.-/par 100m3. Minimum 10.- /bâtiment

Taxes uniques	Loveresse	Reconvilier	Saules
Raccordement	340.-/UR	250.-/UR	250.-/UR
Surface drainée	10.-/m2 de surface drainée	10.-/m2 de surface drainée	10.-/m2 de surface drainée

Taxes périodiques	Loveresse	Reconvilier	Saules
Taxe de base	100.- + 1.15/m3 consommé	Variable en fonction du nbre de logement	10.50/UR
Taxe de consommation	1.80/m3	1.25/m3	2.50/m3

Comparaison de la charge fiscale

Le choix de la quotité d'impôts lors d'une fusion tend à ce que cette dernière soit alignée à la quotité la plus basse des communes à fusionner, dans le cas présent elle devrait être de 1.94. Cette manière de procéder évite ainsi d'apporter des arguments dans le camp négatif.

	Loveresse	Reconvilier	Saules
Quotité d'impôt	1.94	1.97	1.94
Taxe immobilière	1.1 o/oo	1.5 0/00	1.4 0/00

Cette possibilité sera cependant difficile à défendre. En effet, partant de la constatation que la quotité la plus élevée émane de la plus grande des 3 communes, une adaptation de cette dernière vers le bas sera peu probable.

Annexe II

Base de mise en œuvre de la péréquation financière (version 2023)

- Budget de consolidation 2024 – V3
- Plan financier des 3 communes
- Evolution des charges selon les directives cantonales
- Evolution de la péréquation financière en tenant compte des rentrées fiscales estimées selon l'état des contribuables et des citoyens

Le plan financier tient compte de l'ensemble des projets figurant dans le catalogue des investissements des communes à fusionner.

Le plan financier ne tient pas compte des éléments constituant les financements spéciaux.

Le plan financier est élaboré sur la base de faits connus et d'hypothèses simples, dont les plus importantes sont :

- La structure opérationnelle des Communes à fusionner ne subit aucune modification majeure.
- Les amortissements sont calculés sur la base des bilans existants des trois entités et des plans d'investissements de celles-ci.

Les autres charges et revenus sont modifiés sur la base de faits probables ou déjà connus à ce jour, dont voici quelques exemples :

Augmentations linéaires

- Administration générale 1%
- Prévoyance sociale 2%
- Sécurité publique 0%
- Trafic 1%
- Enseignement et formation 2%
- Environnement 0,5%
- Culture 1%

- Economie publique 1%

Variations spécifiques

Administration générale - Abandon de la gestion des comptes de Saules et Loveresse par la fiduciaire Segeca et instauration d'un seul organe de vérification des comptes (Diminution des coûts)

Enseignement et formation - Maintien de la structure sur deux sites avec une direction unique et une augmentation linéaire de 2% des frais de traitement des enseignants

Résultats de la planification financière du budget général

L'analyse des résultats montre qu'il sera difficile de maintenir une quotité à hauteur de celle des communes de Loveresse et Saules. Il faut toutefois relativiser cette problématique et ne pas considérer celle-ci comme induite par le processus de fusion.

En effet la commune de Loveresse va devoir, dans un avenir proche, revoir sa quotité d'impôt. Le plan financier 2025-2027 démontre que la fortune va fortement diminuer et qu'un découvert de bilan est à prévoir à l'aube de l'année 2029.

La commune de Reconvilier n'est pas mieux lotie, et elle va également devoir augmenter sa quotité d'impôt si elle veut pouvoir financer les grands projets figurant à son plan financier, et plus précisément celui de la Maison de l'enfance budgétisé à environ CHF 7,4 mio.

Le plan financier de la commune de Saules montre une meilleure situation financière. Il faut cependant rester attentif au degré d'autofinancement qui pourrait grandement varier en fonction des investissements prévus. Le plan financier ne tient compte, actuellement, d'aucun investissement.

Résultats de la planification financière pour un financement spécial

Annexe III

Propriétés communales à Loveresse

Patrimoine Administratif :

- Hangar des TP
- Ecole/Administration
- Bergerie
- Hangar-garage
- Ecurie-loge à bétail
- Loge à bétail
- Remise-garage
- Remise-citerne à eau
- Remise
- Réservoir

Patrimoine Financier :

- Terrains divers

Propriétés municipales à Reconvilier

Patrimoine Administratif :

- Salle des fêtes
- Halle de tennis
- Abis PC
- Salle communale
- Ecole enfantine
- Minigolf
- Ecole primaire

- Ecole secondaire
- Ancien hôtel de ville
- Crèche
- Terrain de football
- Ciblerie
- Morgue
- Réservoirs
- PPE-Clos-Jean-Vernier

Patrimoine Financier :

- Terrain divers

Propriétés communales à Saules

Patrimoine Administratif :

- Administration communale
- Place de sport
- Réservoir
- Station de pompage
- Abris PC
- Stand de tir
- Forêts

Patrimoine Financier :

- Terrains et pâturages divers
- Bâtiment Milieu du Village 11
- Bergerie Combe des Peux 44 (sur Petit-Val)
- Maison à eau La Joux 37
- Rucher La Joux
- Terrain Champ de l'Âge

Annexe IV

Bases juridiques, fusion

Bases légales

- Constitution (ConstC) du canton de Berne du 6 juin 1993
- Loi sur les communes (LCo) du canton de Berne du 16 mars 1998
- Ordonnance sur les communes (OCo) du canton de Berne du 16 décembre 1998
- Règlement d'organisation (RO) de la commune mixte de Loveresse à partir du 26 juin 2018
- Règlement d'organisation (RO) de la commune de Reconvilier du 6 février 2017
- Règlement d'organisation (RO) de la commune mixte de Saules du 16 décembre 2019
- Règlement d'organisation du Groupe de Travail Intercommunal (GTI) du 25 janvier 2024